Séance Conseil Municipal du mercredi 04 décembre 2024

Présents:

Salma BOSTBARGE - Stéphanie GIRAUDOT - Michel MASSARD – Christiane PINEL – Mireille POUILLEN - Pascale ZOLOTOFF - Nicole HAUCHARD - Hugues de COLLASSON – Serge BORREL – Alain POUILLEN - Patrice LARTIGAUD - Henri BARBIER –

Absent: Eric BRUN.

Procuration: Corine RYAN-SCHUBERT à Mireille POUILLEN.

Ordre du jour

Demande de subventions pour l'extension du Casino.

- Modification du tableau des effectifs.
- > Programme de plantation d'arbres.
- Bon d'achat de fin d'année.
- Décision modificative n°3.
- Questions diverses :
 - Actualisation des travaux de voirie.
 - Actualisation du programme de signalisation.
 - Visite RTE.
 - Etude de faisabilité des travaux au Foyer Logement.
 - Travaux du 10, place de la Poste.
 - Citadia.
 - Chats errants.
 - Installation d'un groupe de réflexion sur la circulation et la signalétique dans le centre-bourg.
 - Mise en demeure des propriétaires de maison en péril.

> Demande de subventions pour l'extension du Casino.

Projet Petit Casino et logements Auvergne Habitat

Rappel:

- Auvergne Habitat assure la rénovation thermique des bâtiments : isolation extérieure, enduits extérieurs, rénovation des huisseries extérieures et intérieures, remise à neuf des intérieurs.
- Casino refait l'aménagement intérieur du magasin : vitrines réfrigérées, climatisation, linéaires, peintures...
- La Commune finance l'agrandissement du magasin : annexion du local commercial adjacent pour créer une réserve, démolitions et renforcements, sols et baies vitrées.
- Calendrier:
 - Consultation des entreprises et appels d'offre : janvier 2025.
 - Choix et délais d'intervention des entreprises : mars 2025.
 - Travaux : avril 2025.
 - Fin des travaux : automne 2025.

Délibération sur l'autorisation de demande de subventions auprès du Département, DETR, Com Com, Région : Vote : OUI à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs.

- Création d'un poste de Rédacteur. Le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe sera supprimé dans les 6 mois suivants la création du poste de Rédacteur.
- Réduction du temps de travail d'un agent technique, à sa demande.
- Titularisation d'un agent technique au 1er janvier 2025.

Délibération sur la validation de la modification du tableau des effectifs : Vote : OUI à l'unanimité.

Programme de plantations d'arbres dans le cadre du projet « 350 000 arbres pour l'Allier »

- Présentation du projet communal de plantations en janvier février 2025.
- Validation par le Département des espèces & tailles des arbres et arbustes.
- Achat des plants et plantation assurée en régie.
- Remboursement des plants (selon un plafond maximum de 10.000€) par le Département.
- Celui-ci vient ensuite inspecter la réalisation du projet.

Délibération portant sur l'autorisation à donner à Mme Le Maire l'autorisation d'entrer dans le programme et de procéder à l'achat des plants pour une somme plafonnée à 10.000€ : Vote : OUI à l'unanimité.

Bon d'achat de fin d'année.

La ComCom a signé une convention avec la CCI et propose d'offrir pour Noël, des bons d'achat pour les agents. La Mairie de Bellenaves a décidé de s'associer à la démarche et de proposer ces bons d'achat au personnel de la commune : des bons de 80€ pour les temps pleins et de 40€ pour les mi-temps.

Au total, il s'agit de 98 chèques de 20€, soit la somme de 1960€ + 213€ TTC de frais d'impression et 59€ à régler à la CCI.

Les agents pourront effectuer leurs achats auprès de tous les commerces sur le territoire de la COM COM participant à cette opération et plus particulièrement ceux de Bellenaves.

Délibération portant sur l'autorisation à effectuer cette dépense de 2232€. Vote : OUI à l'unanimité.

> <u>Décision modificative n°3.</u>

Voir tableau.

> Questions diverses : information

Actualisation des travaux de voirie.

Le montant initial du projet était de 75.000€.

Le montant retenu pour 2024 : 41.000€

Nous avons constaté un écart de 25% entre la société COLAS et la société ADN.

En 2024, seront priorisés les travaux situés :

- Entre le Chemin des Bordes et la route de St Bonnet de Tizon.
- Au Vieux Chemin, vers le cimetière : creuser un fossé tout le long du chemin.
- Route de Montgond.
- Au départ du Chemin de Valignat, vers le passage à niveau.

Actualisation du programme de signalisation.

- Programme de signalisation à St Bonnet de Tizon : réalisation d'une bande de résine matérialisant les voies et des panneaux de limitation de vitesse à 30.
- Miroir routier au Clos Brelingot.
- Miroir routier au stop de la rue des Forges coupant la route de Chantelle.
- Le virage de la route de Chassat : peinture au sol pour matérialiser le virage et des panneaux « chevrons » pour le souligner.

Visite de la RTE concernant le projet de ligne à haute tension pour le projet EMILI.

Une ligne va être enfouie en partant de la Bosse jusqu'au poste source de Bellenaves.

1 km = 1 million d'euros. Environ 11 km de route.

Le projet est prévu pour rester sur le domaine routier, ne pas toucher aux arbres.

3 options de faisceaux étudiés :

- OUEST : la ligne passerait par la Coopérative rue des Chaises rue de la Rebondine les Chatards.
- Au centre : par la Coopérative le long de la D987.
- Au NORD : par la Coopérative, le cimetière , la route de Montmarault, de Montgond, les Fayes, la Croix des Bois et la D980.

Etude de faisabilité des travaux au Foyer Logement.

- Abandon du projet de réhabilitation porté par ASSEMBLIA, suite au constat de l'analyse critique de la DGFIP ; et de l'équilibre financier précaire pouvant en résulter.
- Recherche d'un autre modèle de projet porté par le CCAS et la commune conciliant :
 - Des gains énergétiques et mise aux normes PMR.
 - Le maintien du nombre de résidents.
 - Le maintien du nombre de chambres et d'appartements.
 - Le maintien des services apportés aux résidents.
 - Un budget limité.

- L'échelonnement des travaux par phases, en améliorant l'existant.
- Une étude confiée à Mr Rouyer, architecte indépendant, avec la collaboration de GUILLET THERMIE et L'TECH (qui ont travaillé au chantier de la Salle des Fêtes et du PIT)
- L'ARS est venue visiter la Résidence Autonomie au mois de novembre.

o Travaux du 10 place de la Poste.

Le logement T6 loué à l'APAJH 03 est en mauvais état sanitaire :

- VMC défectueuses : environ 4500€.
- Dégât des eaux dans la salle d'eau et la salle de bain : déclaration auprès des assurances.
- Travaux importants à prévoir en 2025.

o Citadia.

- Etude sur les logements dans le périmètre rapproché du projet EMILI.
- Un groupe de pilotage sur l'habitat a été créé.
- Bellenaves y est intégré.
- Problème des logements vacants dans le périmètre du projet.
- 25 000 m² de terrains disponibles à Bellenaves.
- Potentiel de maisons à rénover.

But : passer du niveau de la COMCOM à l'échelle des villages.

- Maîtrise de la population des félidés à Bellenaves.
- Projet de mise en place de stérilisation des chats sans tatouage ni puce ni propriétaire déclaré.
- Quel partenariat avec le cabinet vétérinaire ? Quel coût ?
- Quelle est la réglementation en matière de chat errant ?
- Définition légale de l'animal domestique et de la responsabilité civile et légale de son propriétaire ?
- Concertation avec la COMCOM?
 - Installation d'un groupe de réflexion sur la circulation, la signalétique dans le centre-bourg.

En associant les riverains.

- o Mise en demeure de propriétaires de maison en péril.
- Plusieurs maisons sont en péril, situées impasse de la Gare et rue des forges.
- Les dossiers ont été déposés au Tribunal Administratif.
- La Mairie a pris des arrêtés de péril.
- L'expertise des maisons concernées est en cours.

Clôture de séance à 20h23.